

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOHAMED BOUDIAF - M'SILA

FACULTE DES SCIENCES
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA
NATURE ET DE LA VIE

N° :.....



DOMAINE : SCIENCES DE LA
NATURE ET DE LA VIE

FILIERE : ECOLOGIE ET
ENVIRONNEMENT

OPTION : ECOLOGIE DES MILIEUX
NATURELS

Mémoire présenté pour l'obtention
Du diplôme de Master Académique

Par:

LAGUEAGUE Imane et LOUAIL Souhila

Intitulé

Étude du commerce illégal des oiseaux
sauvages cas de quelques groupes
Facebook en Algérie.

Soutenu devant le jury composé de:

NOM et Prénom	Grade	Qualité	Établissement
BENHISSSEN Saliha	MCA	Président	Université de M'sila
AILAM Oussama	MCB	Rapporteur	Université M'sila
BERRIMI Nedjoua	MAB	Examineur	Université de M'sila

Année universitaire : 2023 /2024

REMERCIEMENTS

Nous tiendrons à remercier le bon Dieu qui nous a donné la force et le courage pour accomplir ce modeste travail.

Notre profonde gratitude à notre encadreur AILAM Oussama pour ces précieux conseils, et sa disponibilité. C'était un honneur de travailler sous votre guide.

Merci à tous ceux de près ou de loin pour leur soutien et leurs encouragements pendant la réalisation de ce travail.

Merci de votre confiance



إهداء

بسم الله الرحمن الرحيم و الصلاة والسلام على أشرف المرسلين محمد و على آله و صحبه أجمعين
إلهي لا يطيب الليل إلا بشكرك و لا يطيب النهار إلا بطاعتك و لا تطيب اللحظات إلا بذكرك و لا
تطيب الآخرة إلا بعفوك و لا تطيب الجنة إلا برؤيتك

فالحمد لك يا ربي حتى ترضى و الحمد لك إذا رضيت و الحمد لك بعد الرضا إلى الله عز وجل .
إلى من اصطفاه الله إلى أكرم الخلق وأزكاهم من علمنا مكارم الأخلاق و علمنا أصول الدين إلى نبي
الرحمة سيدنا محمد صلى الله عليه و سلم

إلى من أحمل اسمه بكل افتخار إلى من لم يبخل علي بأي شيء ومن سعى لأجل راحتي و نجاحي
أبي الغالي

إلى معنى الحب و الحنان إلى بسملة الحياة وسر الوجود إلى من كان حنانها ولطفها سبب قوتي و
نجاحي إلى أُمي الحبيبة

إلى من كانوا دعما لي وكانوا سر سعادتي إخوتي و أخواتي و كل عائلتي حفظهم الله و رعاهم
إلى الصحبة الصالحة صديقاتي الغاليات من كنّ أنسا لي في مسيرتي الدراسية .

إلى من حملوا أقدس رسالة في الحياة إلى الذين مهدوا لنا طريق العلم و المعرفة إلى
أساتذتنا الأفاضل

إيمان لعقاعق





إهداء

أهدي ثمرة جهدي المتواضع
إلى من وهبوني الحياة والأمل . والنشأة على شغف
الإطلاع و المعرفة ومن علموني أن أرتقي سلم الحياة بحكمة وصبر
برا و إحسانا ووفاء لهما : والدي العزيز ووالدتي العزيزة
إلى من وهبني الله نعمة وجودهم في حياتي إلى العقد المتين إلى من كانوا عوناً لي في مرحلة بحثي
: إخواني و أخواتي .
إلى كل من كاتفني و نحن نشق الطريق نحو النجاح في مسيرتنا العلمية . إلى رفيقات دربي
صديقاتي الغاليات .
و أخيراً إلى كل من ساعدني وكان له دور من قريب أو بعيد في إتمام هذه الدراسة . سائلة المولى
عز وجل أن يجزي الجميع خير الجزاء في الدنيا و الآخرة .
ثم إلى كل طالب علم سعى بعلمه ليفيد الإسلام و المسلمين بكل ما أعطاه الله من علم و معرفة.
سهيلة نوعيل



Sommaire

Liste des Tableaux	
Liste des figures	
Liste des abréviations	
Introduction.....	1
Chapitre I : Synthèse bibliographique sur le commerce des animaux sauvages	
I.1-Commerce des animaux sauvages.....	4
I.1.1- Commerce légale.....	4
I.1.2- Trafic illégal d'espèces sauvages.....	4
I.1.3- La chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages.....	4
I.1.4- Vente en ligne des animaux sauvages.....	5
I.2- Réglementation.....	6
I.2.1- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ‘‘CITES’’.....	6
I.2.1.1-Principes fondamentaux de CITES.....	7
I.2.1.2- Liste des textes en vigueur.....	7
I.2.2- Réglementation en l'Algérie.....	7
I.2.2.1- Aperçu général.....	7
I.2.2.2- Liste des textes en vigueur.....	8
I.2.2.3- Autorité compétente.....	8
I.2.2.4- Résumé des textes en vigueur.....	9
Chapitre II : Description du site web Facebook	
II- Site web étudié.....	11
II.1-Description de Facebook.....	11
II.2- Classement mondial des sites web.....	11
II.3- Différents types de comptes sur Facebook.....	11
II.3.1-Compte Personnel.....	12
II.3.2-Compte professionnels.....	12
II.3.3- Les groupes Facebook.....	13
II.4- Réglementation algériennes sur la commercialisation électronique.....	13
II.5- Réglementation de la vente des animaux et produit d'origine animale sur Facebook.....	13
II.5.1- Objets autorisés.....	14
II.5.2- Articles non autorisé.....	14

Chapitre III : Matériels et Méthodes

III.1- Méthodologie.....	17
III.1.1- La recherche des groupes de commerce des oiseaux sauvage sur Facebook.....	17
III.2- Collecte des données.....	18
III.3- Les données collectés et saisis.....	18

Chapitre IV : Résultats et discussions

IV.1- Nombre d'annonce	20
IV.2- Résultats obtenue dans les différents groupes surveiller.....	20
IV.2.1-Résultat du groupe 1	20
IV.2.1.1-Abondance relative des espèces avienne vendus dans le groupe 1	21
IV.2.1.2-Résultat des annonces selon le sexe des oiseaux vendus	22
IV.2.1.3-Origine des oiseaux vendus dans le groupe1	23
IV.2.1.4- Résultats des annonces selon le sexe de l'annonceur.....	23
IV.2.2-Résultat du groupe 2	24
IV.2.2.1-Abondance relative des espèces avienne vendus dans le groupe 2	24
IV.2.2.2- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 2	25
IV.2.2.3-Origine des oiseaux observé dans le groupe 2	25
IV.2.2.4- Sexe des annonceurs du groupe 2	26
IV.2.3- Résultat du groupe 3	27
IV.2.3.1-Abondance relative oiseaux sauvages vendus dans le groupe 3	27
IV.2.3.2- Sexe des individus vendus dans le groupe 3	28
IV.2.3.3- Origine des oiseaux vendus dans le groupe 3.....	29
IV.2.3.4-Sexe des annonceurs dans le groupe 3	29
IV.2.4- Résultat du groupe 4.....	30
IV.2.4.1-Abondance relative des oiseaux sauvage observé dans le groupe 4	30
IV.2.4.2- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 4.....	30
IV.2.4.3- Origine des oiseaux sauvage ou d'élevage de groupe 4.....	31
IV.2.4.4 – Sexe des annonceurs dans le groupe 4	32
IV.3- Résultats des quatre groupe Facebook surveiller.....	32
IV.3.1.- Abondance relative des espèces aviennes sauvage vendu dans les quatre groupe étudier	34
IV.3.2- Sexe des oiseaux vendu dans les groupes surveillés	35
IV.3.3- Origine des oiseaux sauvage vendu dans les quatre groupes	35
IV.3.4-Sexe des annonceurs dans les différents groupes examiner	36
Conclusion	38
Références Bibliographiques	40
Annexes	
Résumé	

Liste des figures

Figure 1 - Chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages	5
Figure 2 : Base de données Excel	18
Figure 3 - Abondance relative des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 1	21
Figure 4 - Répartition des ventes selon le sexe.	22
Figure 5 - Origine des oiseaux vendus dans le groupe 1	23
Figure 6 - Sexe des annonceurs dans le groupe 1	23
Figure 7 - Abondance relative des espèces aviaires sauvages vendues dans le groupe 2	4
Figure 8 - Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 2	5
Figure 9 - Origine des oiseaux mis en vente dans le groupe 2.	25
Figure 10 - Sexe des annonceurs dans le groupe 2.	26
Figure 11 - Abondance relative des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 3.	27
Figure 12 - Sexe des individus aviaires vendus dans le groupe 3	28
Figure 13 - Origine des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 3.	29
Figure 14 - Sexe des vendeurs d'oiseaux dans le groupe 3	29
Figure 15 - Abondance relative des oiseaux le groupe 4	30
Figure 16 - Sexe des oiseaux sauvages enregistrés dans le groupe 4.	31
Figure 17 - Origine des oiseaux vendus dans le groupe 4.	31
Figure 18 - Sexe des vendeurs dans le groupe 4	32
Figure 19 - Abondance relative des oiseaux sauvages enregistrés dans les quatre groupes étudiés.	34
Figure 20 - Sexe des oiseaux mis en vente dans les groupes d'étude.	35
Figure 21 - Origine des oiseaux sauvages mis en vente dans les groupes surveillés	35
Figure 22 - Sexe des vendeurs dans les différents groupes Facebook surveillés	36

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Résultats des observations des groupes Facebook durant la période d'étude 32

Liste des abréviations :

CITES : la Convention sur le commerce International Des Espèces DE faune et de flore Sauvages.

WWF : Fonds mondial pour la nature.

IFAW : Fonds international pour la protection des animaux.

IUCN : International Union for Conservation of Nature.

EN : En dangered

LC : Least Concern

ONG : Organisations Non Gouvernementales

AME : Accords Environnementaux Multilatéraux

ONU : United Nations

Introduction

Introduction :

Le commerce illégal d'animaux sauvages constitue une menace à plusieurs niveaux pour les animaux (IFAW) Fonds international pour la protection des animaux. Des millions d'oiseaux sont tués ou chassés illégalement en Méditerranée chaque année à des fins alimentaires, sportives ou comme animaux de compagnie (Brochet *et al.*, 2016) . Le principal organisme mondial de la conservation , la CITES , a pris des mesures en adoptant sa Décision 17.92 « Lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages » lors de la 17^e Conférence des Parties (CdP) en 2016. Cette décision vise à tenir compte des changements de législation, à élaborer des modèles de bonnes pratiques et des lignes directrices pour la lutte contre la fraude, et à travailler avec les cybers entreprises . En parallèle de cette conférence de la CITES, ils ont organisé la manifestation «Taking a Byte Out of Wildlife Cybercrime»(IFAW).La CITES régit le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, avec 183 États membres chargés de transposer la convention dans leur législation nationale afin de protéger les animaux et les plantes sauvages. Aujourd'hui, la CITES accorde divers degrés de protection à plus de 35 000 espèces d'animaux et des plantes (IFAW).D'après BRACK et HAYMAN (2002), il existe au niveau international près de 250 traités environnementaux, ou accords environnementaux multilatéraux (AEM), et plusieurs autres sont en cours de négociation ou ont été convenus , mais ne sont pas encore entrés en vigueur. En Algérie peu d'étude ont traité le commerce des animaux sauvage , on cite ceux de BERGIN et al (2019) qui ont étudié le trafic des petits oiseaux sauvages en Algérie, RAZKALLAH et al. (2019) qui ont suivi le commerce illégal des oiseaux sauvages dans un marché dans la wilaya de Guelma. ATOUSSI et al., (2020) qui ont étudié le commerce des perroquets gris du Gabon (*Psittacus erithacus*) et perroquet timneh (*Psittacus timneh*) en Algérie. ATOUSSI *et al.*, (2020) vente des animaux sauvages en ligne et enfin LOUADJ *et al.*,(2022) qui se sont concentrés sur le chardonneret autant qu'animal de compagnie et enjeu de la conservation. NAANOUA et BEKKAI (2023) ont mené une étude sur le commerce illégal des oiseaux sauvages cas des groupes Facebook de la Wilaya de M'sila.

La présente étude a pour objectif de mettre l'accent sur le commerce illégal des oiseaux en période de reproduction sur la plateforme Facebook. Le suivi des groupes de vente des spécimens sauvages permette de découvrir les préférences des consommateurs de cette nouvelle approche de consommation. Le présent

-manuscrit est structuré comme suit :

- **Chapitre 1 : Synthèse bibliographique sur le commerce des animaux sauvages .**
- **Chapitre 2 : Description du site web Facebook .**
- **Chapitre 3 : Matériels et Méthodes .**
- **Chapitre 4 : Résultats et discussion .**
- **Et enfin , une conclusion qui clôture ce travail .**

Chapitre I :

Synthèse bibliographique sur le commerce des animaux sauvages

I.1 - Commerce des animaux sauvages

I.1.1- Commerce légale :

Selon BOUVET (2003), au niveau mondial, le commerce légal d'espèces sauvages concerne environ 25 000 à 30 000 singes, 2 à 3 millions de reptiles et amphibiens, et 2 à 5 millions d'oiseaux, dont 500 000 perroquets et perruches.

I.1.2- Trafic illégal d'espèces sauvages :

Le trafic illégal d'espèces sauvages représente un crime environnemental d'envergure qui englobe le commerce, la contrebande, la capture, la collecte ou le braconnage illégaux de diverses catégories d'espèces. Parmi ces espèces figurent celles menacées d'extinction et bénéficiant d'une protection particulière, ainsi que les espèces sauvages soumises à des quotas de prélèvement et réglementées par des permis et des mesures de protection spécifiques. Ce trafic touche également les dérivés ou produits issus de ces espèces, tels que l'ivoire, les cornes de rhinocéros, les peaux exotiques ou les os (SOUTH et WYATT 2011).

Selon HAKEN (2011) le commerce illicite mondial d'animaux exotiques et de produits d'origine animale nuit aux pays en développement de diverses manières, utilisé pour la nourriture, dans les produits commerciaux, la médecine traditionnelle chinoise ou comme animaux de compagnie personnels, le commerce des espèces sauvages est motivé par une forte demande dans une multitude d'activités dans plusieurs pays.

I.1.3- La chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages :

Le commerce d'espèces sauvages, qu'il soit légal ou illégal, implique une chaîne de valeur complexe qui s'étend de la capture ou de la récolte des animaux sauvages jusqu'à leur transport et leur vente aux consommateurs. Cette chaîne comprend généralement plusieurs intermédiaires et sites de transformation, reliant les pays d'origine aux pays consommateurs (WWF/DALBERG 2020).

La figure 1 illustre de manière simplifiée la chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages.

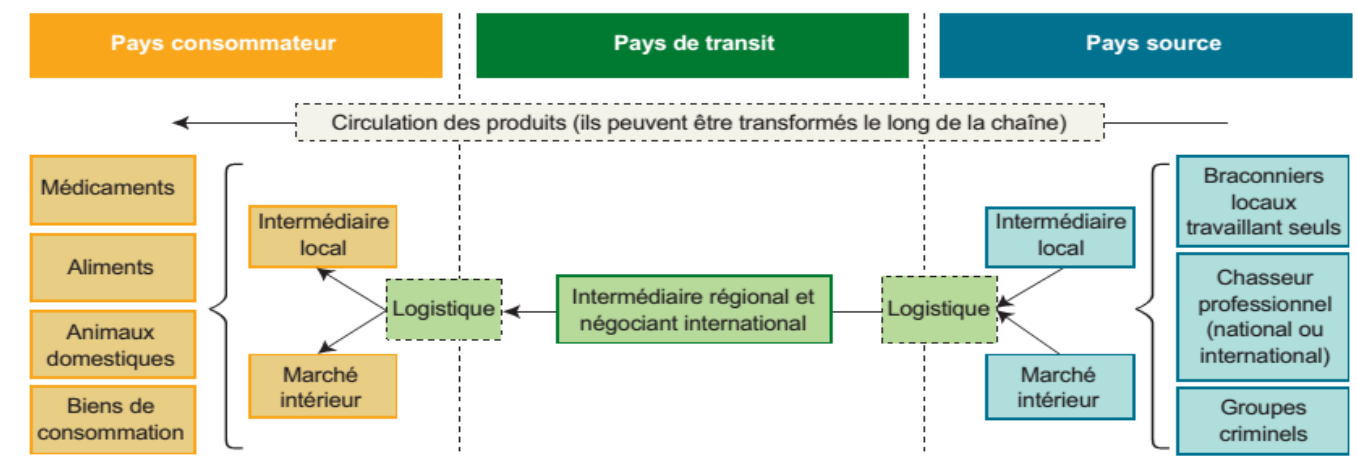


Figure 1- Chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages

(WWF / DALBERG 2012).

I.1.4- Vente en ligne des animaux sauvages:

Internet est devenu le premier marché mondial, fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le nombre élevé de transactions quotidiennes, le faible coût et la possibilité pour les vendeurs de dissimuler leur identité font d'Internet une vaste plateforme de vente de biens, qu'ils soient légaux ou illégaux. Cela inclut notamment les espèces sauvages et leurs produits, comme le soulignent HASTIE/IFAW (2018).

Le fonds international pour la protection des animaux (IFAW) mène des recherches sur le commerce d'espèces sauvages sur Internet à l'échelle mondiale depuis 2004. Ces enquêtes visent à évaluer l'ampleur et la nature du commerce d'espèces sauvages et de produits dérivés vendus en ligne, ainsi qu'à mettre en lumière les questions de légalité liées à de nombreuses annonces, comme le soulignent HASTIE ET MCCREA-STEELE / IFAW (2014).

Dans le cadre de ces enquêtes, l'IFAW a étudié le commerce d'espèces sauvages menacées de disparition sur 280 sites de vente en ligne dans 16 pays pendant une période de six semaines en 2014. Les enquêteurs ont trouvé un total de 33 006 spécimens d'espèces sauvages, parties du corps ou produits dérivés d'espèces menacées, inscrites aux annexes I et II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), mis en vente dans 9 482 annonces, pour une valeur estimée d'au moins 10 708 137 dollars américains (soit 7 777 617 euros).

Par ailleurs, selon HASTIE/IFAW (2018), l'IFAW a également étudié l'ampleur du commerce en ligne d'animaux protégés vivants et ainsi que des parties de leur corps. Au cours d'une période de six semaines

, les enquêteurs ont recensé 11 772 spécimens d'espèces sauvages menacées et en danger, mis en vente via 5 381 annonces et messages diffusés sur 106 sites de vente en ligne et quatre réseaux sociaux, pour une valeur approximative de 3 200 000 euros.

I.2- Réglementation :

La convention internationale CITES et les textes de loi national contrôlant le commerce des espèces sauvage sont décrite dans cette partie.

I.2.1- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction "CITES" :

Selon l'article 1 de la convention, les termes utilisés sont définis comme suit :

a-"Espèces" : désigne toute espèce, sous-espèce, ou une de leurs populations géographiquement isolées.

b-"Spécimen" :

II) Pour les animaux ou les plantes, vivants ou morts :

II) Dans le cas des animaux : Pour les espèces inscrites aux Annexes I et II, toute partie ou tout produit identifiable facilement obtenu à partir de l'animal ; Pour les espèces inscrites à l'Annexe III, toute partie ou tout produit identifiable facilement obtenu à partir de l'animal lorsqu'ils sont mentionnés à l'annexe.

III) Dans le cas des plantes :

- Pour les espèces inscrites à l'Annexe I, toute partie ou tout produit identifiable facilement obtenu à partir de la plante ;

- Pour les espèces inscrites aux Annexes II et III, toute partie ou tout produit identifiable facilement obtenu à partir de la plante lorsqu'ils sont mentionnés à ladite Annexe.

c) "Commerce" : comprend l'exportation, la réexportation, l'importation et l'introduction en provenance de la mer.

d) "Réexportation" : désigne l'exportation de tout spécimen précédemment importé.

e) "Introduction en provenance de la mer" : désigne le transport, dans un État, de spécimens d'espèces qui ont été pris dans l'environnement marin n'étant pas sous la juridiction d'un État.

f) "Autorité scientifique" : désigne une autorité scientifique nationale désignée conformément à l'Article IX.

g) "Organe de gestion" : désigne une autorité administrative nationale désignée conformément à l'Article IX.

h) "Partie" : désigne un État à l'égard duquel la présente Convention est entrée en vigueur.

I.2.1.1-Principes fondamentaux de CITES :

Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) comprend toutes les espèces menacées d'extinction qui sont ou pourraient être affectées par le commerce. Le commerce des spécimens de ces espèces est soumis à une réglementation particulièrement stricte afin de ne pas mettre davantage leur survie en danger. En conséquence, il ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles, et souvent uniquement dans le cadre de programmes de conservation ou de recherches scientifiques visant à assurer la survie à long terme de l'espèce concernée.

I.2.1.2- Liste des textes en vigueur (en CITES) :

Selon la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) :

L'Annexe I comprend toutes les espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce des spécimens de ces espèces n'était pas soumis à une réglementation stricte visant à éviter une exploitation incompatible avec leur survie. Cela inclut également certaines espèces qui doivent faire l'objet d'une réglementation afin de rendre efficace le contrôle du commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II.

L'Annexe III comprend toutes les espèces qu'une Partie déclare soumises, dans les limites de sa compétence, à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation, et nécessitant la coopération des autres Parties pour le contrôle du commerce.

Les Parties ne permettent le commerce des spécimens des espèces inscrites aux Annexes I, II et III qu'en conformité avec les dispositions de la présente Convention. Cela signifie que toute importation, exportation ou réexportation de spécimens d'espèces inscrites aux Annexes I, II et III doit être autorisée et réglementée conformément aux règles établies par la CITES, dans le but de protéger ces espèces et d'assurer leur survie à long terme.

I.2.2- Réglementation en l'Algérie:

I.2.2.1- Aperçu général :

Selon DE KLEMM et LAUSECH (1986), les deux textes de base relatifs à la régulation de la chasse et à la protection de l'environnement sont la loi du 21 août 1982 sur la chasse et la loi du 5 février 1983 sur la protection de l'environnement. Un décret du 20 août 1983, mis en application

de ces deux lois, établit la liste des espèces protégées. Des arrêtés annuels déterminent les dates d'ouverture et de clôture de la chasse ainsi que la liste des espèces dont la chasse est autorisée. Ces règlements visent à garantir une gestion durable de la faune sauvage en équilibrant les activités de chasse avec la conservation des espèces et de leurs habitats.

I.2.2.2- Liste des textes en vigueur (en Algérie) :

Les principaux textes législatifs que l'Algérie a mis en place pour atteindre ce but sont listé ci-dessous :

1- Loi n° 82-10 du 21 août 1982 : relative à la chasse.

2- Loi n° 83-03 du 05 février 1983 : relative à la protection de l'environnement. Modifié en 1116

3- Décret n° 83-509 du 20 Mai 2012 : relatif aux espèces animales non Domestiques protégées.

4- Décret n°83-458 du 23 juillet 1983 : fixant le statut-type des parcs nationaux Modifié par le décret exécutif n°98-216 24 juin 1998.

5- Décret exécutif n° 95-323 21 octobre 1995 : réglementant l'exploitation Des ressources corallifères.

6- Décret exécutif n° 94-465 du 25 décembre 1994 : portant création du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

7- Décret n° 87-143 du 16 juin 1987 : fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles.

8- Décret n° 87-144 du 16 juin 1987 : fixant les modalités de création et de Fonctionnement des réserves naturelles.

I.2.2.3- Autorité compétente :

En Algérie, plusieurs autorités sont compétentes en matière de protection animale et végétale :

Préfecture des Forêts : Responsable de la gestion et de la protection des ressources forestières, y compris la faune et la flore qui y habitent.

A - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Chargé de la politique agricole, incluant la protection des espèces végétales et animales dans le cadre des activités agricoles.

B - Ministère de l'Environnement : En charge de la protection de l'environnement, ce ministère joue un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité et la gestion des espèces protégées .

C-Agence Nationale de la Protection des Végétaux : Spécifiquement dédiée à la protection des plantes, cette agence travaille sur la prévention et la gestion des maladies et des parasites qui affectent les végétaux.

I.2.2.4- Résumé des textes en vigueur :

A - La loi n°82.10 du 21 août 1982 relative à la chasse : Cette loi considère le patrimoine culturel de la nation comme un trésor national et stipule que l'État a le pouvoir de réglementer la chasse.

Elle énonce les principes d'une exploitation rationnelle de cette richesse naturelle, visant à équilibrer l'utilisation durable des ressources fauniques avec leur conservation.

B- La loi n°83.03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement :

Cette loi aborde toutes les questions liées à la protection contre divers types de nuisances, ainsi que la protection de l'air et des eaux douces et marines contre la pollution.

Elle permet la création de parcs nationaux et de réserves naturelles.

Elle prévoit également la protection des espèces végétales et animales précieuses pour la science ou dont la préservation est essentielle pour le patrimoine biologique de la nation.

C- Le décret n°83.509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées :

Ce décret fixe la liste des espèces de mammifères, d'oiseaux et de reptiles protégés en Algérie.

Il spécifie les espèces dont la protection est nécessaire pour maintenir la biodiversité et assurer leur survie contre les menaces potentielles liées à la chasse, à la capture ou à la destruction de leurs habitats naturels.

Ces lois et règlements forment un cadre juridique essentiel pour la conservation de la faune et de la flore en Algérie, assurant la protection des espèces et la gestion durable des ressources naturelles du pays.

(African Wildlife Laws by the IUCN Environmental Law Centre).

Chapitre II:
Description du site web
Facebook

II- Site Web étudié

Facebook est un réseau social en ligne qui permet aux utilisateurs de se connecter avec leurs amis et leur famille, de partager des informations, de rejoindre des groupes et de créer des pages. Il s'agit de l'un des sites Web les plus populaires au monde, avec plus de 2,9 milliards d'utilisateurs actifs mensuels.

([WWW.Facebook](http://WWW.Facebook.com) .com) .

II.1- Description de Facebook

Facebook est défini comme un site web de réseautage social en ligne gratuit, créé en 2004 par Mark Zuckerberg. Il propose une variété de fonctionnalités qui permettent aux adhérents de partager des mises à jour dans le fil d'actualité, des informations personnelles ou professionnelles, des photos, des vidéos, et des lives. Les utilisateurs peuvent aussi adhérer à des groupes en fonction de leurs centres d'intérêt communs. Au fil des ans, Facebook est devenu l'une des plateformes de réseaux sociaux les plus populaires dans le monde, avec des milliards d'utilisateurs actifs. En 2021, Facebook a fusionné avec Instagram, WhatsApp et Oculus pour créer l'entreprise Meta ([WWW.Facebook](http://WWW.Facebook.com) .com) .

II.2- Classement mondial des sites web

Il est fascinant de voir à quel point Facebook reste une destination en ligne populaire, se classant troisième dans le monde selon Similaire Web en 2023. Cela souligne l'importance continue des réseaux sociaux dans notre vie quotidienne et leur rôle central dans la manière dont nous interagissons et consommons du contenu en ligne ([WWW.Facebook](http://WWW.Facebook.com) .com) .

II.3- Différents types de comptes sur Facebook

Sur Facebook, il existe deux principaux types de comptes que vous pouvez créer: les comptes personnels et les comptes professionnels. Voici quelques différences clés entre les deux :

II.3.1- Compte Personnel :

Le compte est l'endroit où vous pourrez saisir des informations vous concernant, telles que le nom que vous utilisez dans la vie de tous les jours, votre adresse e-mail votre numéro de téléphone portable, votre date de naissance et votre sexe. Les profils Facebook sont conçus pour un usage personnel. Ils vous aident à communiquer avec vos amis, votre famille et votre communauté. Votre profil peut contenir des photos, des actualités, des publications et d'autres contenus qui racontent votre histoire.

II.3.2- Compte professionnel :

Les comptes professionnels sont conçus pour les entreprises, les marques, les créateurs de contenu et d'autres entités qui souhaitent promouvoir leur activité sur Facebook.

Ils offrent des fonctionnalités supplémentaires par rapport aux profils personnels, telles que des analyses détaillées sur les performances des publications et des stories, la possibilité de promouvoir des publications et de créer des publicités, ainsi que des options de contact professionnel.

Les comptes professionnels permettent également aux utilisateurs d'ajouter des informations telles que l'adresse, le numéro de téléphone et les heures d'ouverture, ce qui est utile pour les entreprises qui veulent être facilement accessibles aux clients potentiels.

Ils offrent également des fonctionnalités telles que les boutons d'action (CTA) pour diriger les visiteurs vers des actions spécifiques, comme l'envoi d'un e-mail ou la prise de rendez-vous.

La principale différence entre un profil personnel et un compte professionnel sur Facebook réside dans les fonctionnalités supplémentaires et les outils de gestion disponibles pour les comptes professionnels, qui sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des entreprises et des créateurs de contenu.

II.3.3- Les groupes Facebook :

Les groupes sur Facebook sont des espaces où les utilisateurs peuvent communiquer, apprendre et partager avec d'autres personnes ayant des centres d'intérêt similaires. Voici quelques points importants à savoir sur les groupes Facebook :

A - Créer ou rejoindre des groupes : Les utilisateurs peuvent créer leurs propres groupes sur n'importe quel sujet et inviter d'autres personnes à les rejoindre. Alternativement, ils peuvent rechercher des groupes existants et demander à les rejoindre s'ils correspondent à leurs intérêts

B - Centres d'intérêt variés : Les groupes peuvent porter sur une multitude de sujets, allant de la cuisine aux voyages en passant par les jeux vidéo, la musique, les films, la santé, les hobbies, et bien plus encore. Cela permet aux utilisateurs de se connecter avec d'autres personnes partageant les mêmes centres d'intérêt, qu'ils soient situés à l'autre bout du monde ou dans leur propre quartier.

C - Public ou privé : Les groupes peuvent être publics ou privés. Les groupes publics sont visibles pour tout le monde sur Facebook et toute personne peut les rejoindre ou voir leur contenu. Les groupes privés, en revanche, nécessitent une invitation ou une approbation de la part d'un administrateur pour rejoindre le groupe, et seuls les membres approuvés peuvent voir le contenu partagé à l'intérieur.

En résumé, les groupes Facebook sont une fonctionnalité puissante qui permet aux utilisateurs de se connecter, de partager des idées, de poser des questions, et de socialiser avec des personnes partageant les mêmes intérêts, que ce soit à l'échelle mondiale ou locale. Ils offrent un espace dynamique pour l'échange d'informations et la création de communautés en ligne (WWW.Facebook.com).

II.4- Réglementation algériennes sur la commercialisation électronique :

Le texte de loi relatif au commerce électronique adopté en février 2018 par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) et ensuite par le Conseil de la nation (CN) en avril 2018 établit les conditions contractuelles pour les e-consommateurs, les informations nécessaires pour la conclusion d'un contrat électronique, ainsi que les éléments obligatoires à inclure dans ce contrat.

A - L'article 03 de ce texte énumère clairement les transactions interdites, notamment :

Les jeux de hasard, paris et loteries.

Les boissons alcoolisées et le tabac.

Les produits pharmaceutiques.

Les produits violant les droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale.

Tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur.

Tout bien ou service nécessitant l'établissement d'un acte authentique.

B - L'article 04 interdit également toute transaction par voie électronique de matériaux :

équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur, ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

Ces dispositions visent à réguler le commerce électronique et à protéger les consommateurs ainsi que les intérêts nationaux en garantissant un cadre juridique clair et précis pour les transactions en ligne.

II. 5- Réglementation de la vente des animaux et produit d'origine animale sur Facebook :

Facebook interdit la promotion de la vente ou de l'achat d'animaux, de produits d'origine animale ou de terres situées dans des zones de conservation dans ses conditions générales et règlements. Cela fait partie de leurs politiques pour diverses raisons, notamment la prévention du trafic d'animaux, la protection de la vie sauvage et la préservation des écosystèmes. Si vous avez besoin de plus

d'informations sur ces politiques ou si vous avez des questions spécifiques, n'hésitez pas à consulter directement les termes et conditions sur le site web de Facebook ou à contacter leur équipe de support.

II.5.1- Objets autorisés

Facebook interdit la promotion de la vente ou de l'achat d'animaux, mais autorise généralement la vente de cages pour animaux et de produits d'origine animale tels que jouets, colliers, etc., tant qu'ils respectent les autres politiques de la plateforme, comme celles concernant la sécurité des produits et les contenus appropriés. Cependant, il est important de vérifier les conditions générales et règlements de Facebook pour vous assurer que votre annonce respecte leurs directives spécifiques.

II.5.2- Articles non autorisé

Selon les règlements de Facebook, la promotion des éléments suivants est interdite :

A - Médicaments, dispositifs médicaux et services vétérinaires : Cela inclut la vente ou la promotion de médicaments pour animaux, dispositifs médicaux et services vétérinaires, car ils nécessitent souvent une réglementation stricte pour garantir leur utilisation appropriée et sécuritaire.

B - Produits ou parties d'animaux en voie de disparition ou menacés : Cela comprend tout produit dérivé de chiens, de chats ou d'animaux en voie de disparition ou menacés, tels que le cuir, la fourrure, la laine ou les poils. Facebook interdit également la promotion de membres d'animaux, y compris les os, les dents, les cornes, l'ivoire, les parties empaillées, les organes, les extrémités, les sécrétions ou les carcasses, pour décourager toute activité liée au commerce illégal d'animaux menacés ou à la cruauté envers les animaux.

Facebook interdit la promotion de produits d'origine animale destinés à la consommation, tels que le poisson cru, la viande ou les œufs, en raison de préoccupations concernant la sécurité alimentaire et le bien-être animal.

C - Animaux vivants : La promotion de la vente d'animaux vivants, y compris le bétail et les animaux de compagnie, est également interdite sur Facebook pour des raisons de bien-être animal et de prévention de la cruauté envers les animaux.

D - Terrains ou biens immobiliers dans les zones de protection de l'environnement : Facebook interdit la promotion de terrains ou de biens immobiliers situés dans des zones de protection de l'environnement pour soutenir les efforts de conservation et prévenir la dégradation environnementale.

Il est important de respecter ces règlements lors de la promotion de produits ou de services sur la plateforme Facebook pour éviter toute violation des conditions d'utilisation et pour contribuer à un environnement en ligne sûr et éthique.

Chapitre III :

Matériels et Méthodes

III.1- Méthodologie

Pour étudier le commerce illégal des oiseaux sauvages dans les groupes Facebook les plus actives et avec le plus grand nombre d'adhérent en Algérie, une recherche approfondie des groupes Facebook dédiés à la vente d'oiseaux sauvages, en utilisant divers mots-clés en français et en arabe tels que "المجموعات الكبرى لأسواق الطيور" et "أكبر سوق طيور برية في الجزائر". C'est une démarche importante pour comprendre l'ampleur et la nature de ce commerce électronique des oiseaux sauvages en Algérie. La période d'étude s'étale du 26 février 2024 jusqu'à 06 mai 2024.

III.1.1- La recherche des groupes de commerce des oiseaux sauvages sur Facebook

Les étapes suivies pour le choix des groupes Facebook concernant le commerce illégal d'oiseaux sauvages sont détaillées ci-dessous :

- La saisie des mots-clés choisis dans la barre de recherche de Facebook pour trouver des groupes pertinents.
- Sélectionner les groupes qui semblaient correspondre à vos mots-clés.
- Rejoindre les groupes pour recevoir des notifications sur leurs activités et inter-agir avec les adhérents.
- Consulter les groupes choisis toutes les quatre heures pendant la journée.
- Enregistrer les annonces de vente d'oiseaux sauvages en prenant des captures d'écran pour sauvegarder les informations.
- En cas de manque d'informations dans une annonce, les vendeurs ont été contactés directement par commentaire, message privé ou par téléphone.
- Saisir les données recueillies dans une base de données sur Excel.

III.2- Collecte des données :

Le tri des données pour éliminer les annonces répétitives semble être une étape indispensable pour garantir la qualité et la précision de l'analyse. En supprimant automatiquement les annonces présentant les mêmes informations pendant une courte période, on évite les doublons et assure de travailler avec des données pertinentes et uniques. Cette approche contribue à simplifier et

à clarifier l'ensemble de données, ce qui facilitera une analyse plus efficace par la suite. Les données collectées sont saisies dans un tableau Excel dans le but de les analyser.

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Nom de groupe	Nom d'abonnés	Activité du groupe	Pseudo de l'annonceur	Sexe de l'annonceur	Date de l'annonce	Espèce vendu	Nom scientifique	Sexe de l'animal vendu
مربي الطيور الحراش	42000		Lotfi Ben Safi	Homme	26/02/2024	Chardonneret à tete gris	Carduelis carduelis canic	Male
			Moh Amed	Homme	27/02/2024	Mulet (Chardonneret x canari)	Mulet (Carduelis cardue	Inconnu
			zin eddin Gigi	Homme	02/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	femelle
			Ibrahim Ibrahim	Homme	02/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			japoni Hemad	Homme	02/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			عليهم سلام	Homme	02/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Femelle
			Youcef Boudem	Homme	02/03/2024	Mulet (Chardonneret x canari)	Mulet (Carduelis cardue	femelle
			Amen Amen	Homme	02/03/2024	Chardonneret de himalaya	Carduelis carduelis canic	Male
			Mohamed Kadri	Homme	02/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Bra Him	Homme	02/03/2024	Chardonneret de himalaya	Carduelis carduelis canic	couple
			Monir Usmh	Homme	03/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Saïdi mohamed	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			vive saa	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	femelle
			الحسون الذهبي	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Islem Lina	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Hichem Maknin	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Abbés Aouissi	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	couple
			Youcef Kh	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Hani Japo	Homme	04/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Moumen Bedjou	Homme	04/03/2024	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	femelle
			Koussaila Geunoune	Homme	05/04/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Diga Oussama	Homme	05/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	Male
			Mouhamed Mouhamed	Homme	05/03/2024	Chardonneret	Carduelis carduelis	couple

Figure 2 : Base de donner Excel

III.3- Les données collectés et saisis

Les données sauvegardées sur les tableaux Excel sont :

- ✓ Nom de groupe.
- ✓ Nombre d'abonnés.
- ✓ Pseudo de l'annonceur.
- ✓ Sexe de l'annonceur.
- ✓ Date de l'annonce.
- ✓ Espèce de d'oiseaux vendu.
- ✓ Nom scientifique de l'oiseau mis en vente.
- ✓ Origine de l'individu mis en vente sauvage ou élevage.
- ✓ Nombre des oiseaux vendus.
- ✓ Sexe de l'individu vendu
- ✓ Prix de l'oiseau mis en vente.
- ✓ Wilaya de l'annonceur.

Chapitre IV

Résultats et discussions

IV.1- Nombre d'annonce :

Durant la période d'étude qui s'étale de 26/02/2024 jusqu'à 06/05/2024, dans les quatre groupes Facebook de ventes des oiseaux les plus actifs en Algérie, 1000 publications ont été enregistrées.

IV.2- Résultats obtenus dans les différents groupes surveillés

Les résultats obtenus durant la surveillance des quatre groupes Facebook consacrés à la vente des oiseaux ayant le plus grand nombre d'adhérents sont analysés ci-dessous.

IV.2.1-Résultat du groupe 1 :

Le premier groupe nommé *الطيور الحراش مربي* compte 42000 adhérents.

IV.2.1.1-Abondance relative des espèces avienne vendus dans le groupe 1 :

L'abondance relative des espèces aviennes vendue est indiqué dans la suivante :

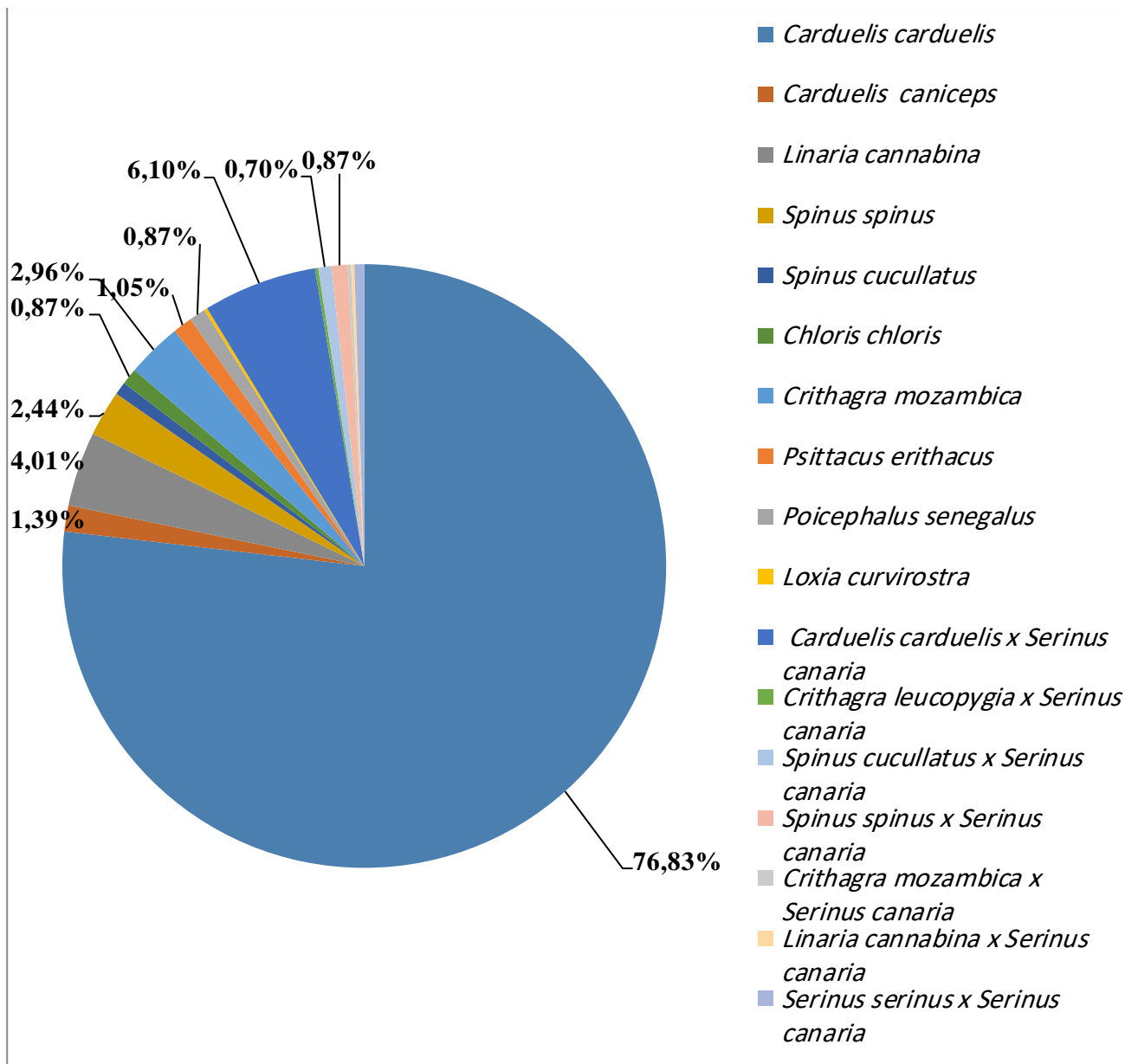


Figure 3- Abondance relative des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 1

Durant la période d'étude, l'espèce la plus vendue dans le groupe 1 était le chardonneret avec (A.B.% = 76 .83%), suivi par *Carduelis carduelis x Serinus canaria* avec (A.R. %= 6 ,10%) et *Linaria cannabina* avec (A.R. %= 4,01 %), les autres espèces sont faiblement représentés (fig. 3).

IV.2.1.2-Résultat des annonces selon le sexe des oiseaux vendus :

Le sexe des individus vendus dans le groupe 1 sont présentés dans la figure suivante.

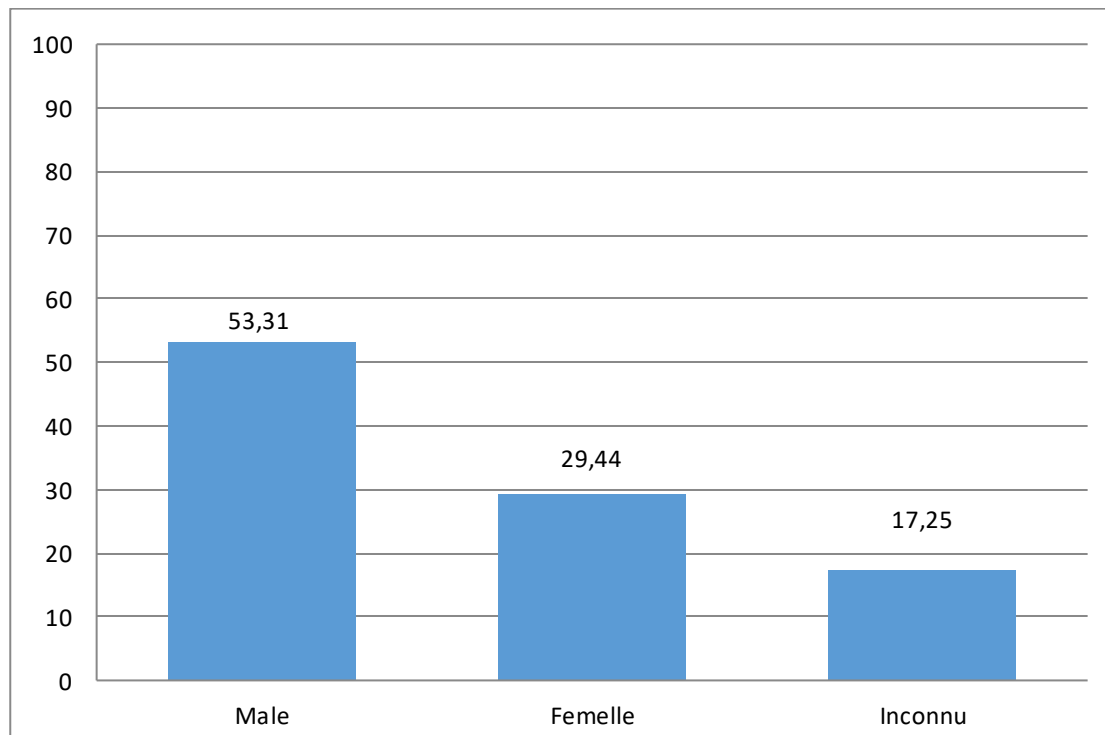


Figure4 –Répartition des ventes selon le sexe.

Dans le groupe 1 les males étaient les plus vendus avec (A.R.=53,31%), suivi par les femelles (A.R=29,44%) et. Ces résultats sont similaires à ceux trouvés dans l'étude de NAANOUA et BAKKAI(2023) dans les groupe Facebook de M'sila qui ont signalé que les male sont les plus vendu.

IV.2.1.3-Origine des oiseaux vendus dans le groupe1 :

L'origine des individus vendus soit sauvage ou issue d'élevage est présenté ci-dessous.

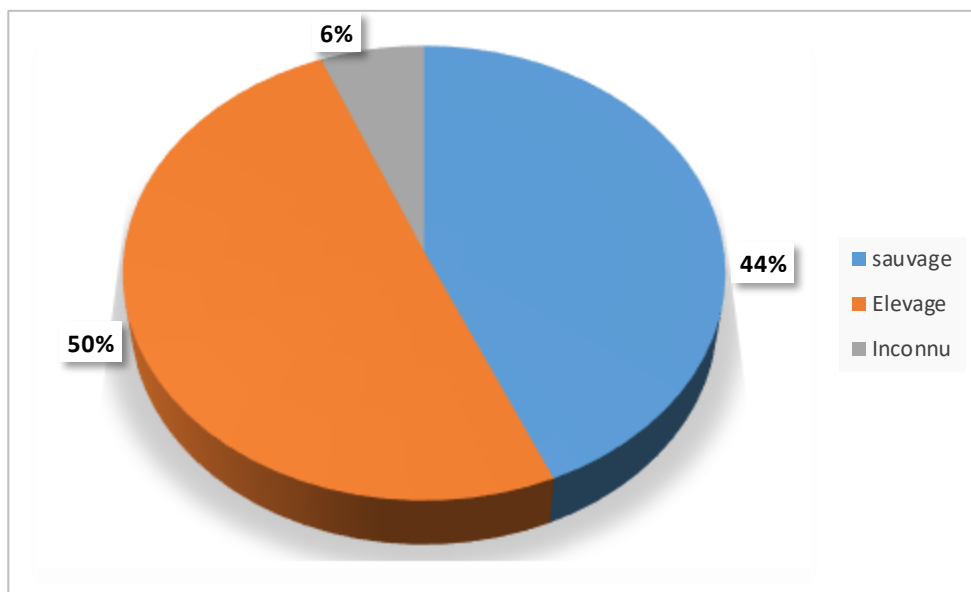


Figure5 : Origine des oiseaux vendus dans le groupe 1

On a observer que le pourcentage des individus élevages et sauvages dans ce groupe sont proche (élevage 50% et sauvage 44%),contrairement aux résultats précédents pour NAANOUA et BAKKAI (2023) ont signalé que les individus sauvages était les plus vendus dans les groupes surveiller.

IV.2.1.4- Résultats des annonces selon le sexe de l'annonceur

Les sexe annonceur qui mis en ventes des oiseaux sauvage dans le groupe 1sont présentées dans la figure suivante

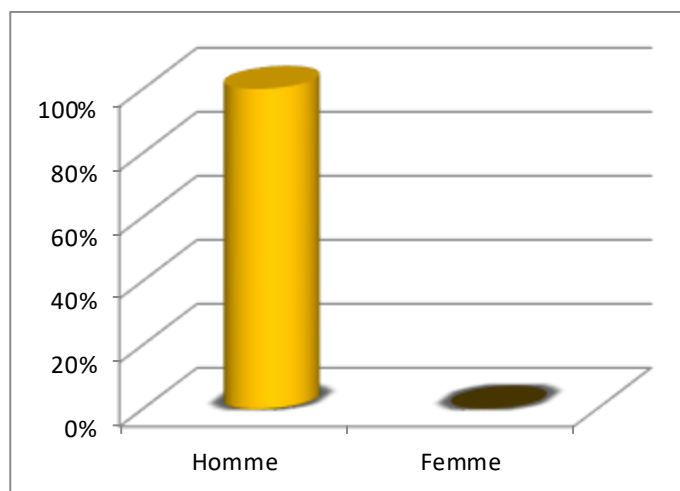


Figure6 : Sexe des annonceurs dans le groupe 1

Tous les vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 1 sont des hommes (fig.6)

IV.2.2-Résultat du groupe 2:

Les résultats obtenus dans le groupe 2 كل ما يخص الطيور البرية 2 qui compte environ 44000 adhérents sont analysé ci-dessous.

IV.2.2.1-Abondance relative des espèces avienne vendus dans le groupe 2:

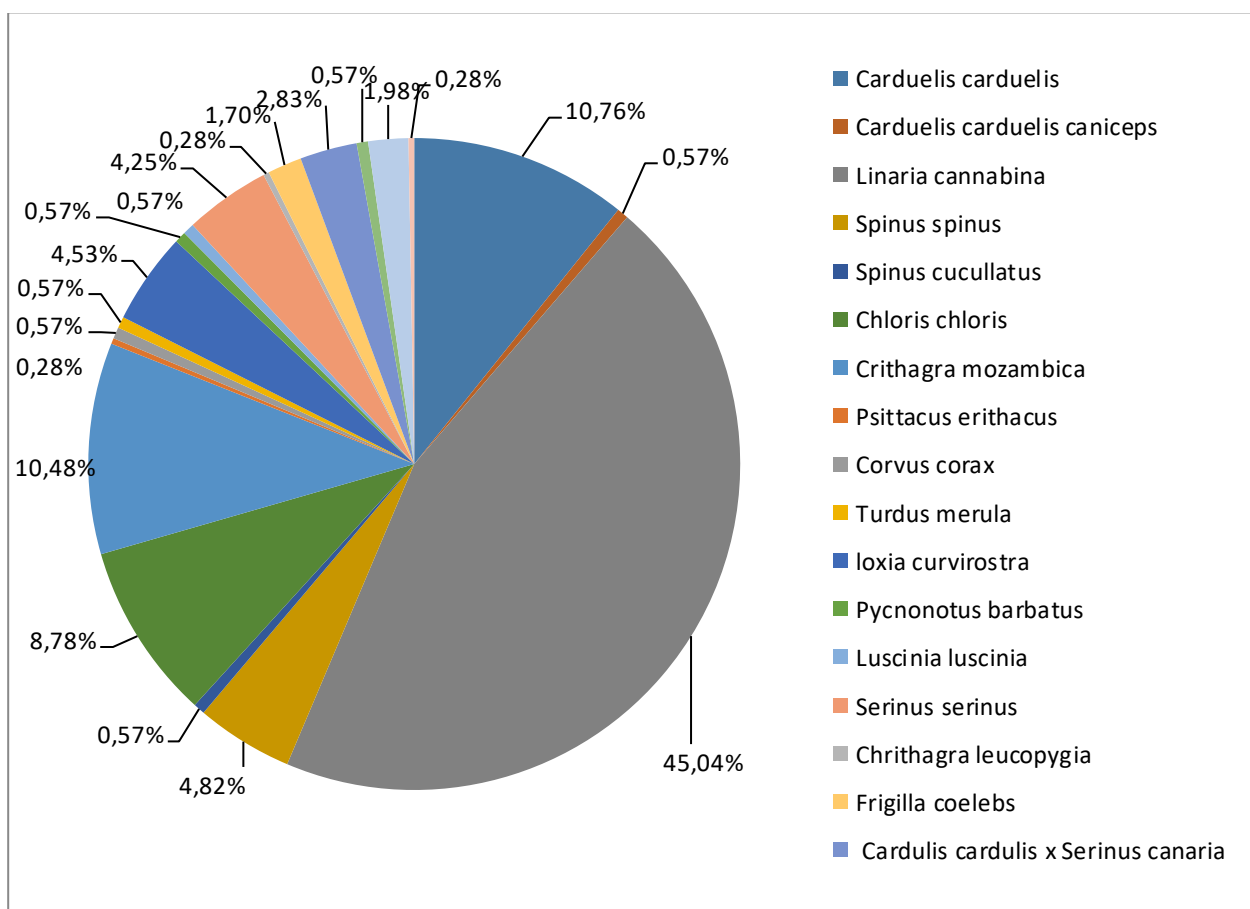


Figure 7: abondance relative des espèces aviennes sauvage vendue dans le groupe 2

Contrairement au premier groupe, *Linaria cannabina* est l'espèce la plus vendue dans le groupe 2 avec (A.R.% =45,04%), tandis que *Carduelis carduelis* et *Crithagra mozambica* sont classés deuxième et le troisième avec des valeurs proches (A.R.% =10,76%) pour le chardonneret et (A.R.% =10,48%) pour Serin Mozambique .

IV.2.2.2- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 2:

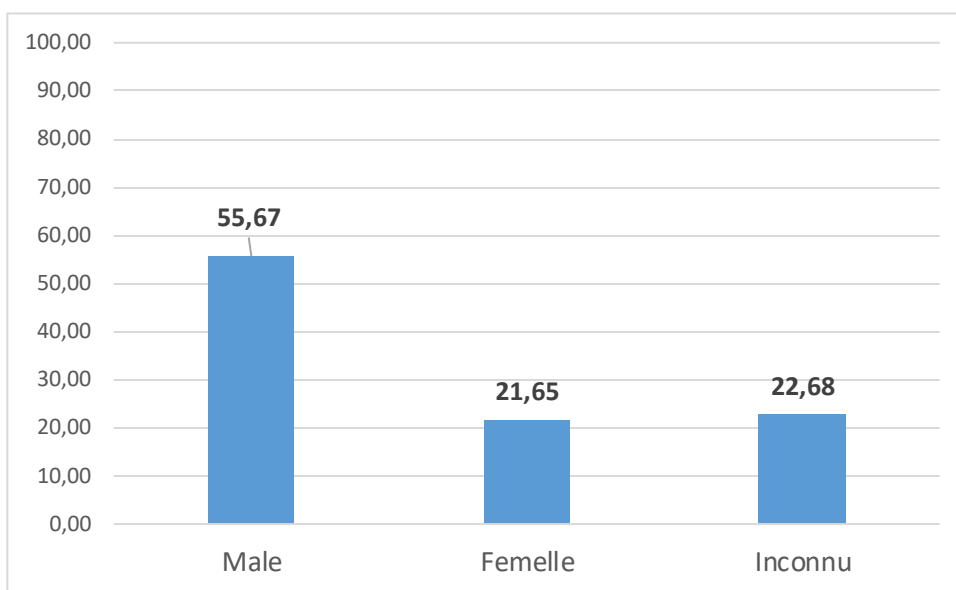


Figure 8 :Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 2

Durant la période d'étude dans le groupe 2 les mâles sont les plus vendus que les femelles (fig.8).

IV.2.2.3-Origine des oiseaux observé dans le groupe 2:

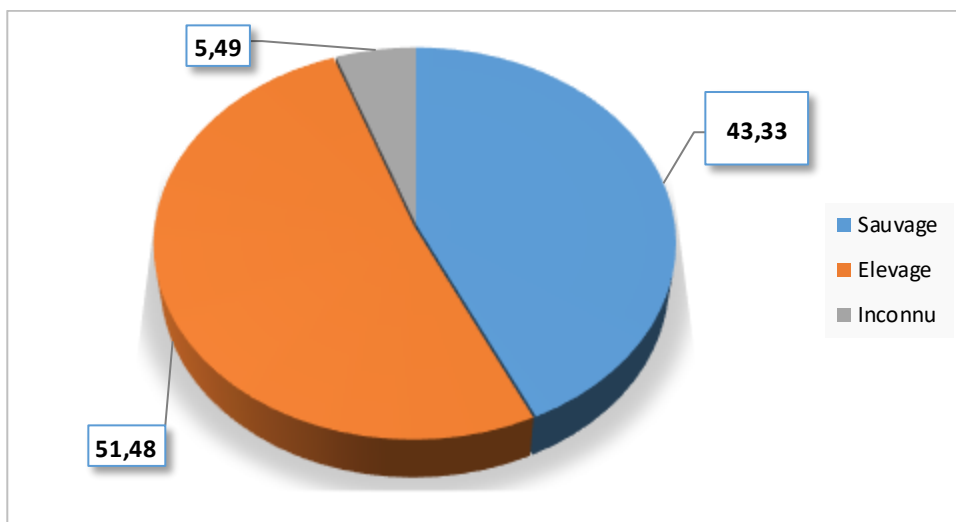


Figure 9 :Origine des oiseaux mis en vente dans le groupe 2.

On a noter que 51,48% des oiseaux proposés à la vente dans le groupe 2 sont issues d'élevage et 43,33% sont sauvages (fig. 9) .

IV.2.2.4- Sexe des annonceurs du groupe 2:

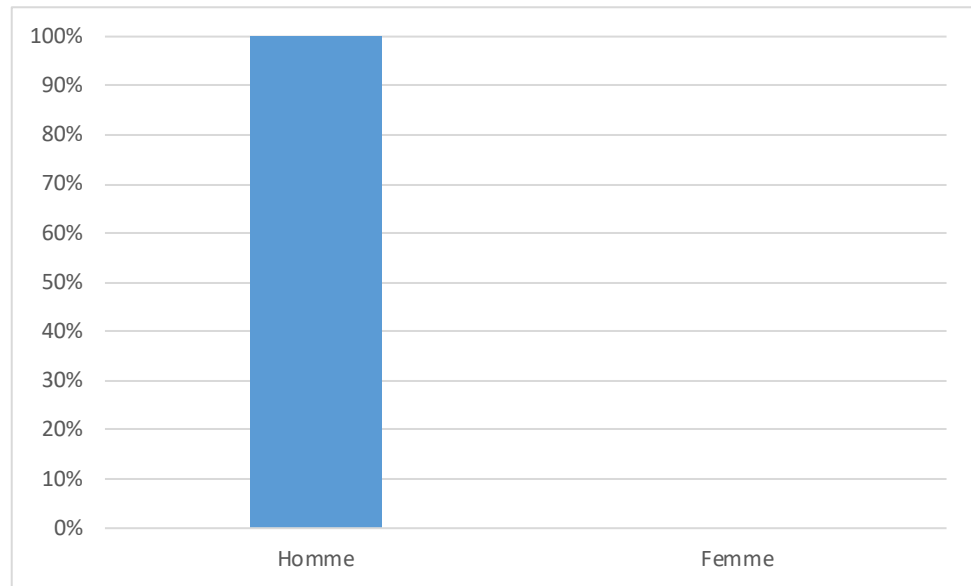


Figure 10 : Sexe des annonceurs dans le groupe 2.

La figure 10 illustre que les vendeurs d'oiseaux étaient exclusivement des hommes.

IV.2.3- Résultat du groupe 3:

Le groupe 3 nommé عائلة مربى الطيور , compte 20000 adhérents

IV.2.3.1-Abondance relative oiseaux sauvages vendus dans le groupe 3:

La figure suivante présente les abondances relatives des oiseaux vendues dans le groupe 3.

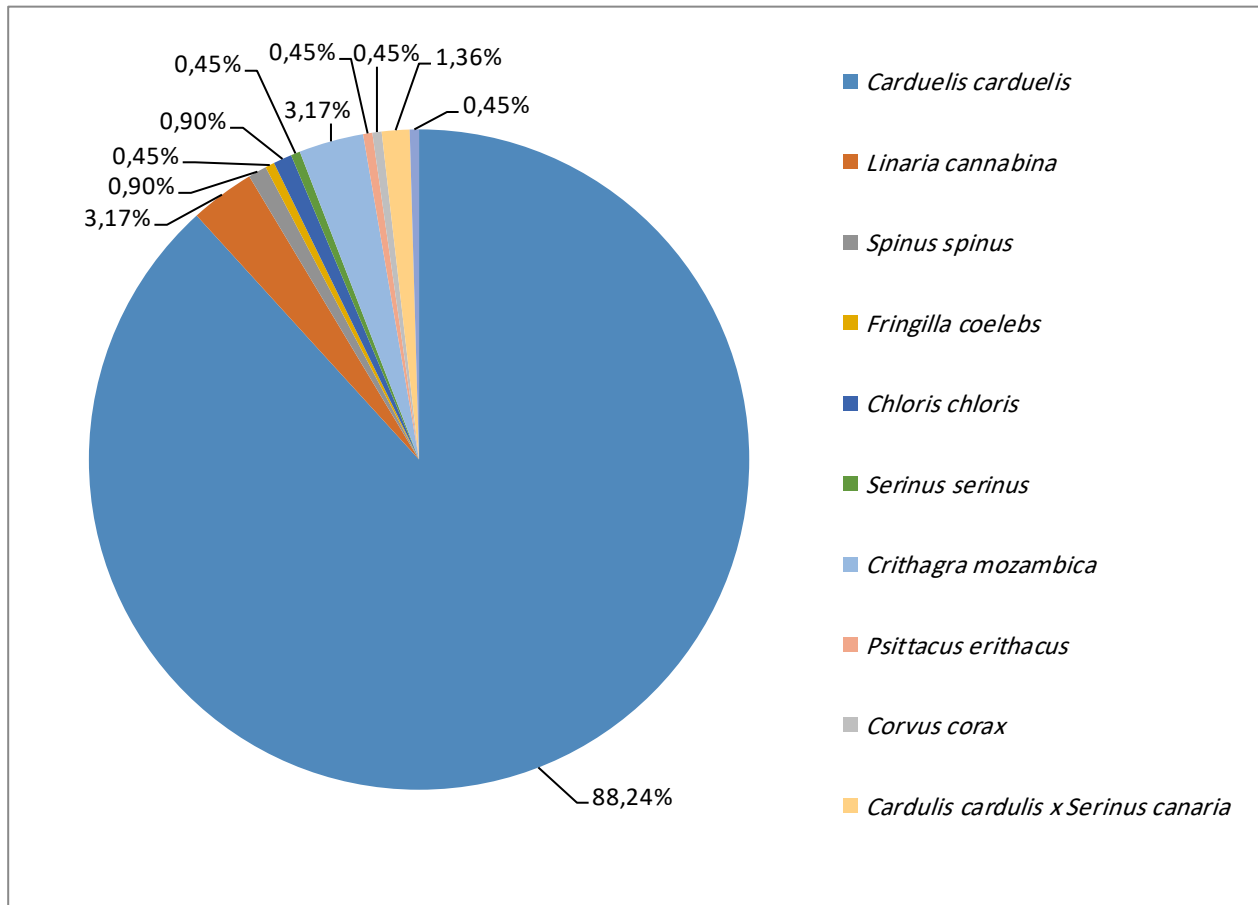


Figure 11 :Abondance relative des oiseaux sauvage vendus dans le groupe 3.

On a noter que dans le groupe 3 une forte dominance de chardonneret (A.R%=88 ,24 %) et les autres espèces sont faiblement présenté (fig. 11).

IV.2.3.2- Sexe des individus vendus dans le groupe 3:

Après étude du groupe 3, nous avons pu étudier le sexe des individus proposés à la vente.

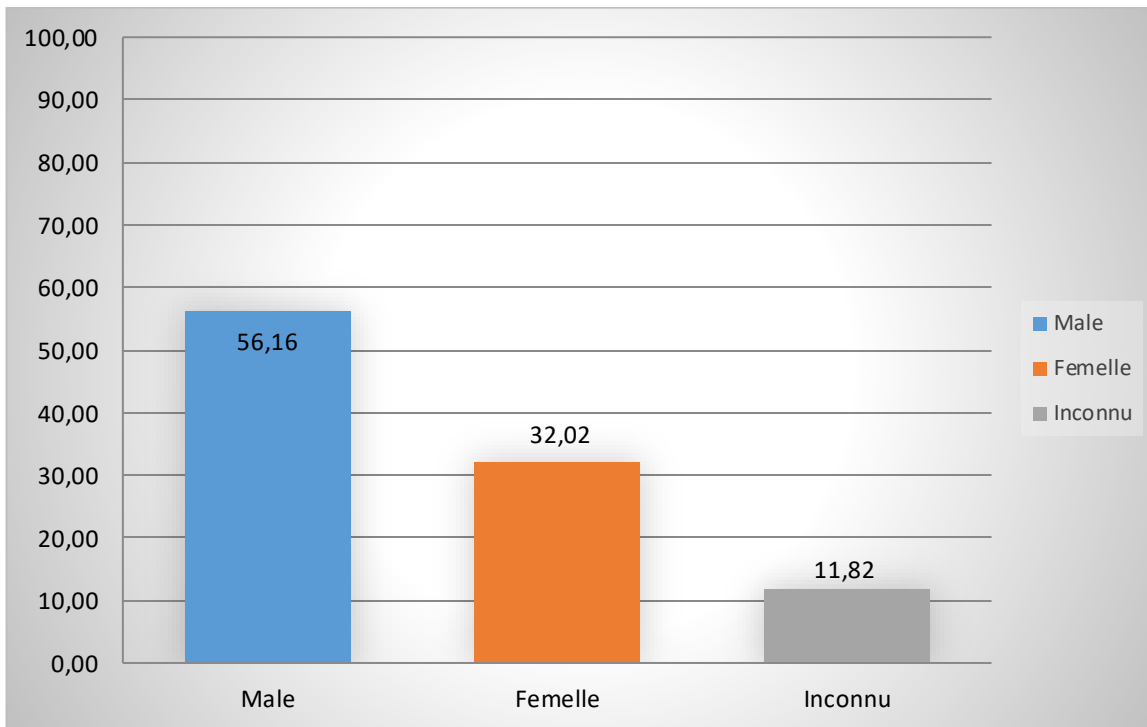


Figure 12 : Sexe des individus aviens vendu dans le groupe 3

Dans le groupe 3 les males étaient les plus vendus (56%), suivis par les femelles (32%) (fig. 12).

IV.2.3.3- Origine des oiseaux vendus dans le groupe 3:

La figure 14 représente l'origine des espèces proposées à la vente dans le groupe (3).

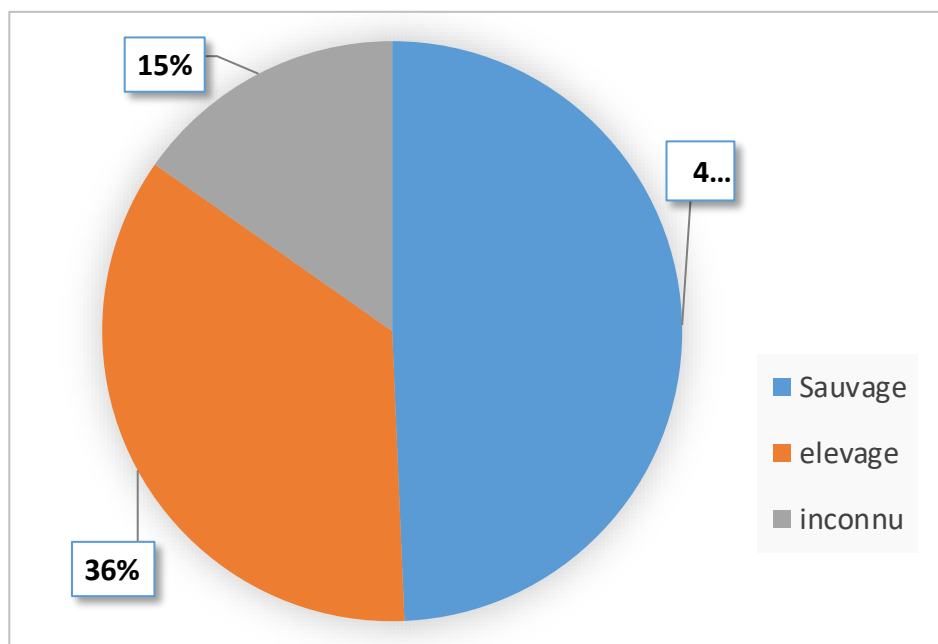


Figure 13 : Origine des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 3.

Selon la figure 13 montre que 49% d'oiseaux sauvages proposés à la vente dans le groupe 3 étaient d'origine sauvage, (36%) sont d'origine élevage.

IV.2.3.4-Sexe des annonceurs dans le groupe 3:

Le sexe des vendeurs dans le groupe 3 a été illustré dans la figure ci-dessous

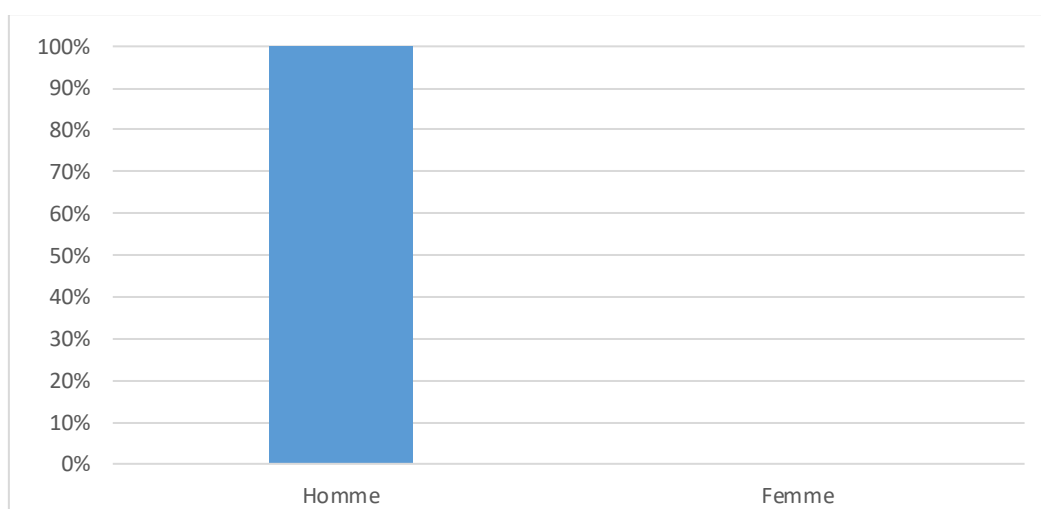


Figure 14 : Sexe des vendeurs d'oiseaux dans le groupe 3

Les vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 3 sont uniquement des hommes (fig 14).

IV.2.4- Résultat du groupe 4:

Le groupe 4 nommé بالعصافير بأنواع كل compte 36000 membres

IV.2.4.1-Abondance relative des oiseaux sauvage observé dans le groupe 4:

Les différents pourcentages d'oiseaux vendus observés dans le groupe 4 sont présentés dans la figure 15

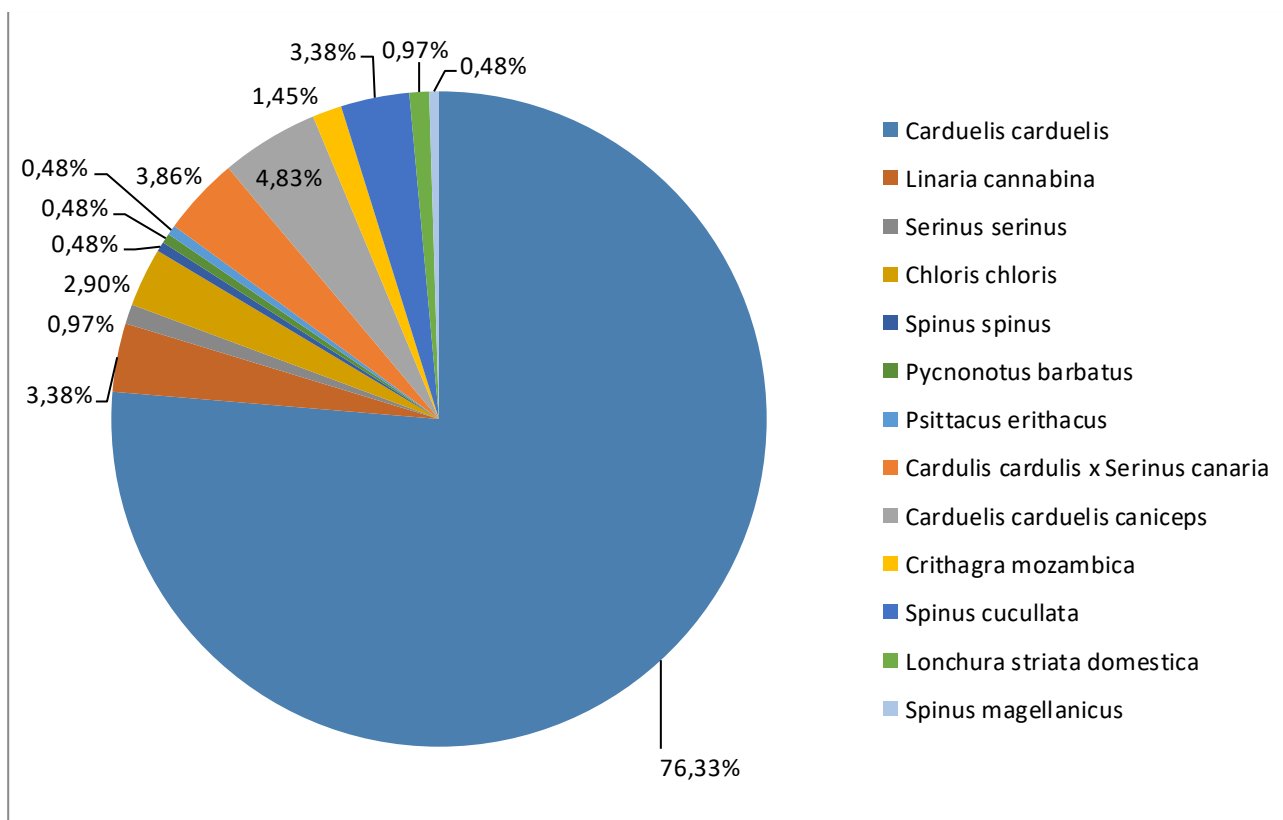


Figure 15 : Abondance relative des oiseaux dans le groupe 4

La figure (15) montre que le chardonneret est en tête des ventes avec (A.R=77,07%), suivi du chardonneret à tête grise (A.R=4,88%) et les autres oiseaux avaient des valeurs faibles .

.IV.2.4.2- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 4

Les sexes des oiseaux vendus pendant la période d'étude pour le groupe 4 sont indiqués dans le figure (16)

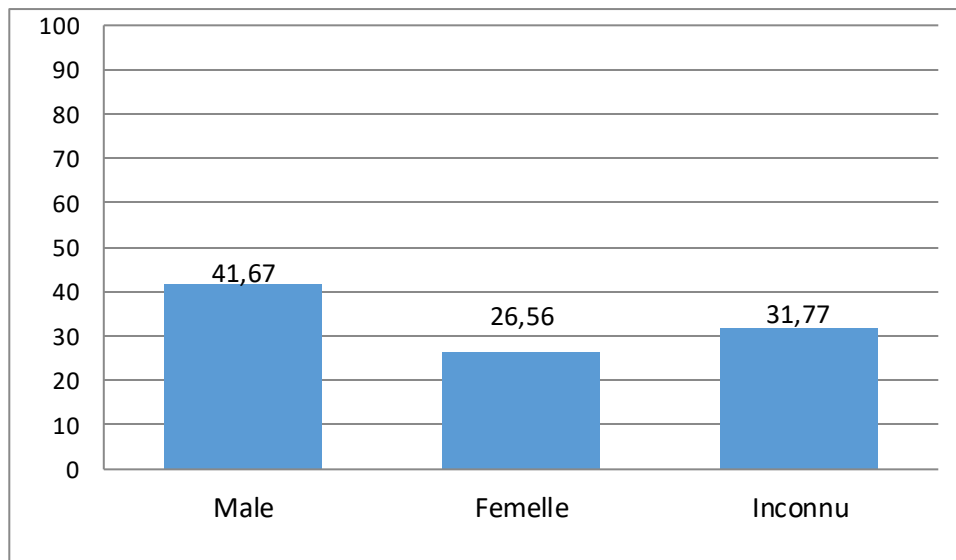


Figure 16 : Sexe des oiseaux sauvages enregistré dans le groupe 4.

Les oiseaux les plus vendus sont des males avec (41,67%), les femelles (26,56%).

IV.2.4.3- Origine des oiseaux sauvage ou d'élevage :

Au cours de la période d'étude du groupe 4 , nous avons obtenu l' origine des oiseaux décrits dans cette figure

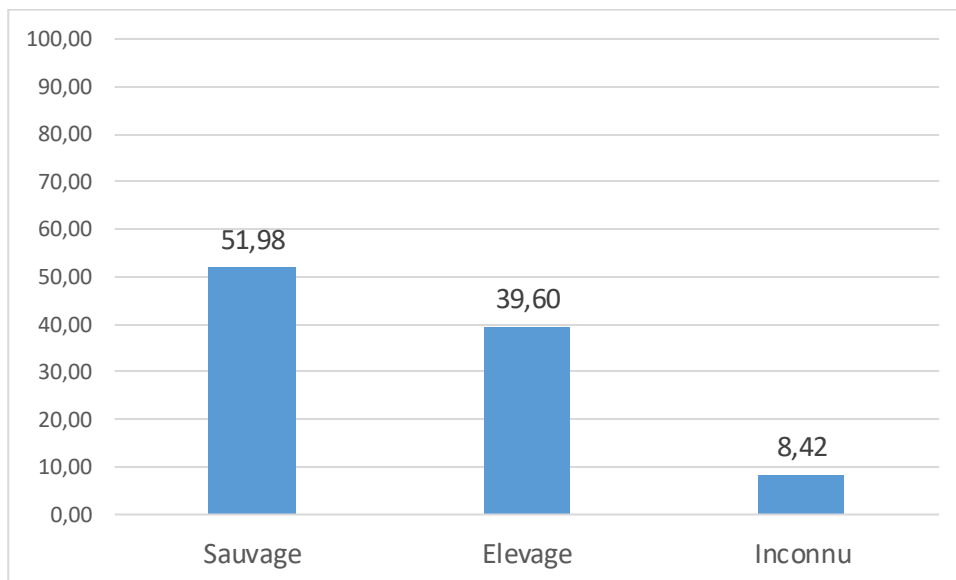


Figure 17 : Origine des oiseaux vendu dans le groupe 4.

Dans le groupe 4 on a noter que 51,98% des individus vendus sont des oiseaux sauvages et 39,60% des oiseaux élevages (fig. 17).

IV.2.4.4 – Sexe des annonceurs dans le groupe 4 :

La figure 18 présente le sexe des annonceurs dans le quatrième groupe

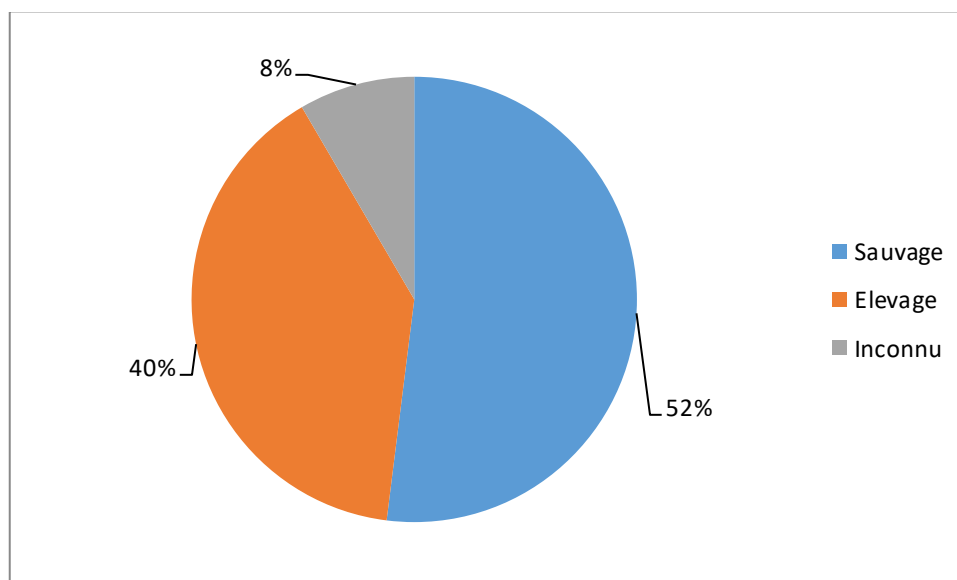


Figure 18 : Sexe des vendeurs dans le groupe 4

Semblablement au groupes précédents les hommes sont les vendeurs des oiseaux de groupe 4.

IV.3- Résultats des quatre groupe Facebook sur veiller :

Les résultats obtenus de la surveillance des quatre groupes Facebook surveiller durant la période d'étude sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Résultats des observations des groupes Facebook durant la période d'étude :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individu	Statut légal en Algérie	Statut IUCN
Chardonneret	<i>Carduelis carduelis</i>	832	Protégé	LC
Chardonneret à tête grise	<i>Carduelis caniceps</i>	20	Non protégé	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	196	Non protégé	LC
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	34	Non protégé	LC
Chardonneret de Magellan	<i>Spinus magellanicus</i>	1	Non protégé	LC
Tarin de Venezuela	<i>Spinus cucullatus</i>	13	Non protégé	EN
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	18	Protégé	LC
Verdier D'Europe	<i>Chloris chloris</i>	44	Non protégé	LC
Serin Mozambique	<i>Crithagra mozambica</i>	64	Non protégé	LC

Serin à croupion Blanc	<i>Crithagra leucopygia</i>	1	Non protégé	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	7	Non protégé	LC
Perroquet jaco	<i>Psittacus erithacus</i>	9	Non protégé	EN
Youyou du Sénégal	<i>Poicephalus senegalus</i>	5	Non protégé	LC
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	3	Non protégé	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2	Non protégé	LC
bec croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	17	Non protégé	LC
Bulbul des jardins	<i>Pycnonotus barbatus</i>	3	Non protégé	LC
Rosignol philomele	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2	Non protégé	LC
Chardonneret x Canari	<i>Carduelis carduelis x Serinus canaria</i>	48		
Serin à croupion blanc x canari	<i>Crithagra leucopygia x Serinus canaria</i>	10		
Tarin de Venezuela x Canari	<i>Spinus cucullatus x Serinus canaria</i>	4		
Tarin des aulnes x Canari	<i>Spinus spinus x Serinus canaria</i>	5		
Serin Mozambique x Canari	<i>Crithagra mozambica x Serinus canaria</i>	1		
Linotte Mélodieuse x Canari	<i>Linaria cannabina x Serinus canaria</i>	3		
Serin cini X canari	<i>Serinus serinus x Serinus canaria</i>	10		
Verdier d'europe X canari	<i>Chloris chloris X Serinus canaria</i>	1		

LC : Least concerne ; EN : En danger

Dans les quatre groupes surveiller, on a noter que durant la période d'étude 1000 annonces de ventes d'oiseaux sauvage était répertorié avec un totale de 1353 individus, répartie sur 17 espèces et 8 hybrides. Parmi les espèces recensées, il existe deux signalé en danger par IUCN *Spinus cucullatus* et *Psittacus erithacus* . et selon la législation algérienne le chardonneret et le serin cini sont protégé par la loi (tableau 1).

IV.3.1.- Abondance relative des espèces aviennes sauvage vendu dans les quatre groupe étudiier

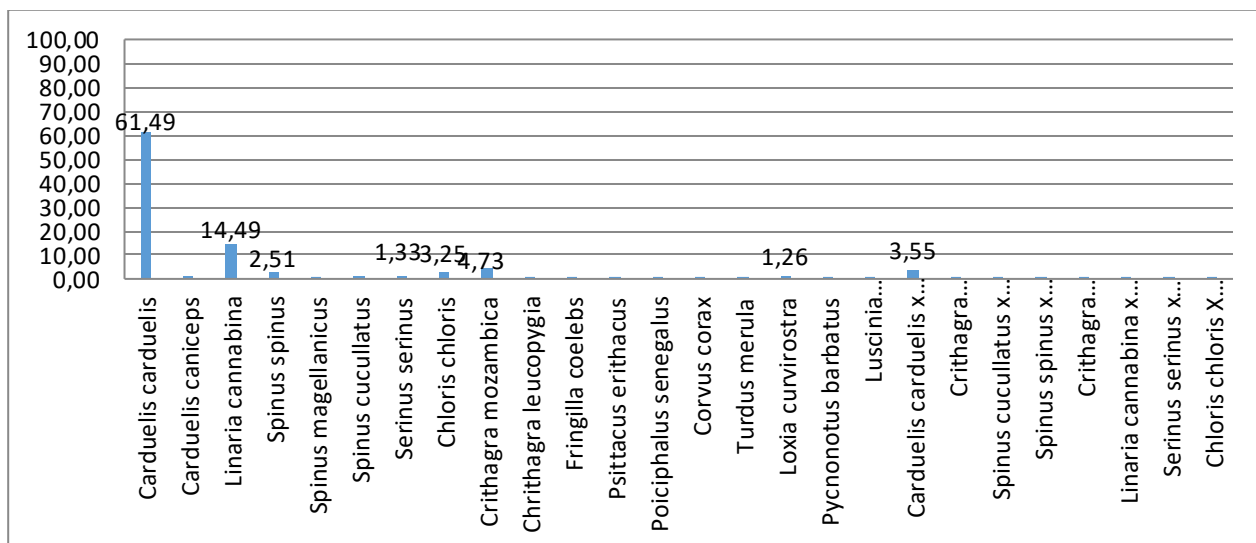


Figure 19 : Abondance relative des oiseaux sauvage enregistrés dans les quatre groupes étudiier.

Dans les quatre groupe Facebook étudiier les chardonneret était l'espèce la plus vendu avec (A.R=61,49%) suivi par Linotte mélodieuse avec (A.R=14,49%) et les autres espèces étaient faiblement représentés (fig. 19).Les présents résultats sont similaire à ceux de RAZKALLAH 2021 qui a signalé que le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est l'espèce la plus vendue avec un volume de vente total représentant à lui seul 61 % des oiseaux vendus.

IV.3.2- Sexe des oiseaux vendu dans les groupes surveillés :

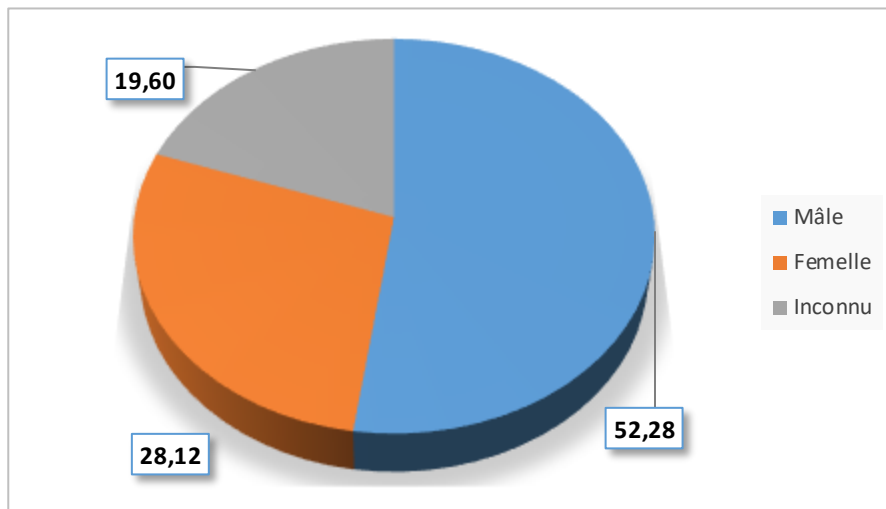


Figure 20 : Sexe des oiseaux mis en vente dans les groupes d'étude.

Durant la période d'étude , les males d'oiseaux sauvages étaient les plus vendus 52,28%, contrairement aux femelles quel était leur pourcentage 28,12%. ces résultats sont conformes avec ceux de NAANOUA et BAKKAI (2023) où ils ont trouvé que le sexe des oiseaux sauvages le plus vendus étaient principalement des males (50,71%) et suivi des femelles (33,69%).

IV.3.3- Origine des oiseaux sauvage vendu dans les quatre groupes :

Les résultats finale d'origine des espèces vendues dans les quatre groupes sont représentés dans la figure ci-dessous

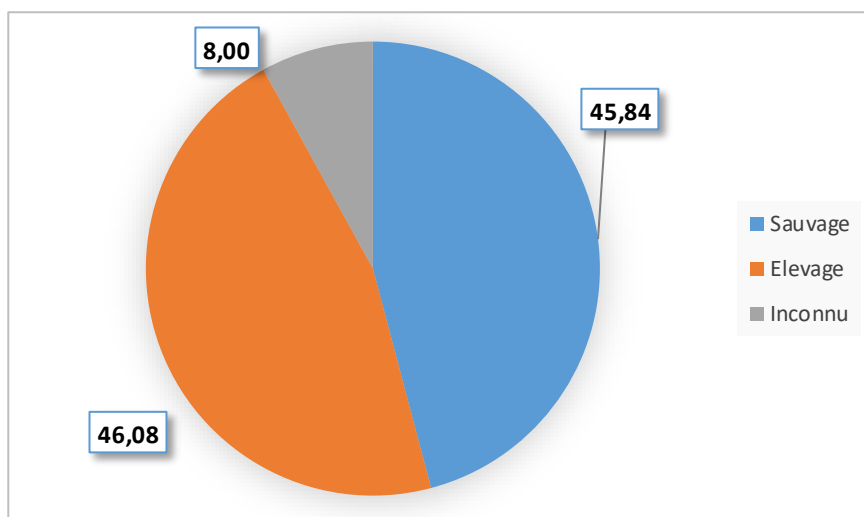


Figure 21 : Origine des oiseaux sauvage mis en vente dans les groupes surveiller

Il est à noter un équilibre entre les individus sauvages vendus et les individus issus d'élevage (fig. 21). Les présents résultats sont différents de NAANOVA et BAKKAI (2023), qui ont constaté que les individus les plus vendus étaient d'origine sauvage.

IV.3.4-Sexe des annonceurs dans les différents groupes examinés :

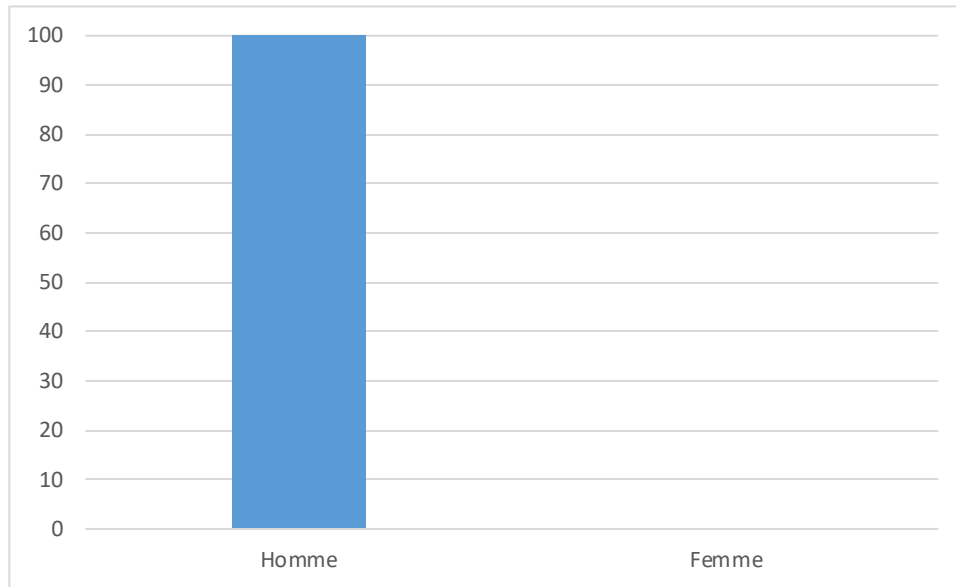


Figure 22 : Sexe des vendeurs dans les différents groupes Facebook surveillés

A travers la présente étude il est constaté que les vendeurs d'oiseaux dans les groupes surveillés sont exclusivement des hommes.

Conclusion

Conclusion et perspectives

Le commerce des espèces sauvages est une activité commerciale importante qui génère des revenus importants dans le monde entier. Outre le commerce illicite d'armes et de drogues, le trafic d'animaux, de plantes et de leurs parties constitue l'un des plus grands défis dans la lutte contre la criminalité internationale. Les vendeurs effectuent un commerce illégal sur les marchés ou via Internet et les réseaux sociaux de manière cachée, ce qui rend leur identification difficile. Nous avons choisi de suivre Facebook, parmi les moyens de communication très appréciés des consommateurs. Pour répondre à la problématique du sujet, il a été sélectionné quatre groupes les plus actifs en Algérie. Les groupes choisis en ont été consultés durant la journée, toutes les quatre heures pendant la période allant du 26 février au 06 mai 2024, où nous avons enregistré plus de 1 000 publications des 1 405 individus, parmi les quels se trouvaient 1 323 individus d'oiseaux sauvages et 82 individus hybrides. Parmi les espèces vendues, il y a deux espèces sont protégées par la législation algérienne (*Carduelis carduelis* et *Serinus serinus*) et 7 espèces exotiques introduites en Algérie comme (*Carduelis caniceps*, *Crithagra mozambica*, *Crithagra loucopygia*, *Spinus magellanicus*, *Spinus cucullatus*, *Psittacus erithacus*, *Poicephalus senegalus*) Ceux-ci étaient introduits par trafic inter frontalier sans autorisation et contrôle ce qui augmente les risques des maladies animales ou zoonoses humaine. Il est à noter que les annonces de ventes des oiseaux sauvages ont diminué considérablement durant le mois de ramadhan peut être en raison de l'incapacité des consommateurs à acheter en raison de leur préoccupation pour le mois sacré. Durant la période d'étude, on a un équilibre entre les oiseaux vendu d'origine sauvage ou d'élevage cela peut être due à la diminution de la contrebande des chardonnerets introduits du Maroc cette année. Au cours de la période d'étude, l'espèce la plus recherchée et apprécié par les éleveurs algériens est sans aucun doute le chardonneret et cela affecte son nombre dans la nature, qui est presque en disparition dans les milieux naturels en Algérie. Il est a signalé cette année qu' une fort offre de chardonneret à tête grise dans les groupes surveilles qui pourra être le remplaçant du chardonneret élégant dans les cages des éleveurs algériens

En perspectives :

- Mettre en œuvre les lois algériennes relatives à la chasse et au commerce des oiseaux sauvages et imposer des sanctions à quiconque les viole.
- Veiller à ce que les oiseaux et les animaux soient achetés dans des magasins de bonne réputation et exiger un certificat d'origine.
- Préparer les réserves et les zones habitées par les oiseaux et établir des programmes de protection.
- Surveillance des réseaux électroniques de vente d'oiseaux par le ministère de l'Environnement et de sa réglementation.

Références bibliographiques

Références bibliographiques :

- 1- ATOUSSI S., BERGIN D., RAZKALLAH I., NIJMAN V., BARA M., BOUSLAMA Z. and HOUHAMDI M., 2020- The trade in the endangered African Grey Parrot *Psittacus erithacus* and the Timneh Parrot *Psittacus timneh* in Algeria. *Ostrich*, 91(3): 214–220.
- 2- ATOUSSI S., RAZKALLAH I., AMEZIANE I. N., BOUDEBOUZ A., BARA M., BOUSLAMA Z. et HOUHAMDI M., 2020- Illegal wildlife trade in Algeria, insight via online selling Platforms. *African Journal of Ecology*, 00 :1-7.
- 3- African Wildlife Laws by the IUCN Environmental Law Centre.
- 4- BERGIN D., NIJMAN V., et ATOUSSI S., 2019 - Concerns about trade in wild finches in Algeria. *Oryx*, 53(3), 410–411.
- 5- BOUDEBBOUZ A., 2018-Évaluation de l'importance du commerce des animaux sauvages online -Algérie-.Thème Master, Fac. Biodiversité et environnement, Université 8 Mai 1945 Guelma, Algérie, 65p.
- 6-BOUVET L., 2003-Le transport aérien des Nouveaux animaux de compagnie. *Thèse Méd. Vét.*, Alfort , 2003 :109-125p.
- 7- BROCHET, A. L., VAN DEN BOSSCHE, W., JBOUR, S., NDANG'ANG'A, P. K., JONES, V. R., ABDOU, W. A. L. I., AL-HMOUD, A. R., ASSWAD, N. G., ATIENZA, J. C., ATRASH, I., BARBARA, N., BENSUSAN, K., BINO, T., CELADA, C., CHERKAOUI, S. I., COSTA, J., DECEUNINCK, B., ETAYEB, K. S., FELTRUP-AZAFZAF, C., ... BUTCHART, S. H. (2016). Preliminary assessment of the scope and scale of illegal killing and taking of birds in the Mediterranean. *Bird Conservation International*, 26(01), 1–28.
- 8- BRACK D. et HAYMAN G., 2002- International Environmental Crime: The Nature and Control of Environmental Black Markets. *Royal Institute of International Affairs*, 3-21.
- 9- Journal officiel de la république algérienne n°28 avril 2018 :1-24
- 10- HAKEN J., 2011-Transnational crime in the developing. *world Global financial integrity*, 32(2) : 11-30.
- 11- HASTIE J., 2018- Faune sauvage et cybriminalité: briser la chaine- *found internationale pour la protection des animaux*,1-44.
- 12- HASTIE J. et MCCREA-STEE T., 2014- Recherché - mort ou vif le commerce d'espèces sauvages sur Interne dévoilt. *Fonds Internationals pour la Protection des Animaux*
- 13- LOUADJ A., RAZKALLAH I., ATOUSSI S., NIJMAN V., BARA M., HOUHAMDI M. et BOUSLAMA Z., 2022- European Goldfinches *Carduelis carduelis* as pets in Algeria ; numbers and social dimension of a conservation issue. *Bird Conservation International*, 32(2), 292-300.

Références bibliographiques

14-NANNOUA Z., et BEKKAI S., 2023 –Etude du commerce illégal des oiseaux sauvages cas des groupes Facebook de la wilaya de M’sila. Thème Master, fac des sciences, université Mohammed BOUDIAF, M’sila, 45p.

15- RAZKALLAH I., 2021-*Evaluation de l’impact de la capture et de la commercialisation illégale des animaux sauvages sur les populations sauvages*. Thèse doctorat, Fac. Biodiversité, évolution et écologie de la santé, Université Badji Mokhtar –ANNABA, Algérie, 174p.

16-SOUTH N et WYATT T., 2011- Comparing illicit trades in wildlife and drugs: an exploratory study, *Deviant Behavior*, 32(6) : 538–61.

17- WWF / Dalberg. 2012. Lutte contre le trafic illégal d’espèces sauvages : Consultation avec les gouvernements. *WWF International, Gland, Suisse*.

18-Webographie :

https://web.facebook.com/business/help/1034727950288693?_rdc=1&_rdr&wtsid=rdr_0P7lg6mYCZNeNWVIM

https://web.facebook.com/policies_center/commerce/animals?_rdc=1&_rdr

<https://www.iucnredlist.org/>

<https://www.wwf.fr/>

<https://www.ifaw.org/>

Annexe

Annexe : Photos des oiseaux sauvages les plus proposés à la vente



Chardonneret (Carduelis Carduelis)



Linotte mélodieuse (Linraiacannabinn)



Tarin du venezuela (Spinuscucullatus)



Verdier d'Europe (Chloris chloris)



Tarin des Aulnes (Spinus spinus)



**Chardonneret X Canaria
Cardueliscarduelis X Serinus canaria**



Bec-croisé des sapins (Loxiacurvirostra)



Youyou Sénégal (Poicephalussenegalus)



Rossignol (Luscinialuscinia)



Merle ou ziryab (Tudusmerula)



**Serin du
Mozambique (Crithagramozambic)**



Chanteur d'Afrique (Crithagraleucopygia)

Résumé

Abstract :

This study specialized in studying the trade in wild birds in Algeria, where the 4 most active Facebook groups in Algeria were selected and were followed up every 4 hours per day during the study period extending from 26February2024 to 07 May 2024. During the study period 1060 publication for the sale of birds were been analyzed. 18 species of wild birds offered for sale were registered in the four groups on Facebook, including 7 exotic species .two protected species are protected according to Algerian legislation. Two species were being listed as being in danger of extinction by IUCN, which are *Psittacus erithacus* and *Spinus cucullatus*. The goldfinches(*Carduelis carduelis*) were the most sold bird.

Keywords : Facebook , Wild birds , e-commerce , Goldfinch.

ملخص

تخصصت هذه الدراسة في دراسة التجارة الإلكترونية بالطيور البرية في الجزائر، حيث تم انتقاء أكثر 4 مجموعات نشاطا في الجزائر و تمت متابعتهم كل 4 ساعات في اليوم الواحد. خلال الفترة الزمنية الممتدة من 26 فيفري 2024 إلى ماي 2024. حيث تم الحصول على 1060 منشور عارض لبيع الطيور البرية. تم تسجيل 18 نوعا من الطيور البرية المعروضة للبيع في المجموعات الأربع في الفيسبوك ، كان من بينها 7 أنواع دخيلة وفقا للتشريع الجزائري و نوعين محميين . و تم إرفاق نوعين على أنه معرض لخطر الإنقراض و الذي هو..*Spinus(cucullatus)*;*Psittacus erithacus*) طغى عدد طائر الحسون (*Carduelis carduelis*)المباع على باقي الأنواع ، و ذلك لكثرة طلبه من قبل المستهلكين.

الكلمات المفتاحية : الفيسبوك , طيور برية , تجارة إلكترونية , طائر الحسون .

Résumé :

Cette étude s'est spécialisée dans l'étude du commerce illégal des oiseaux sauvages en Algérie, où les 4 groupes Facebook les plus actifs en Algérie ont été sélectionnés et suivis toutes les 4 heures par jour pendant la période s'étendant du 26 février 2024 au mai 2024. Durant la période d'étude 1060 annonces publications ont été enregistrés. 18 espèces d'oiseaux sauvages proposées à la vente dans les quatre groupes sur Facebook, dont 7 espèces exotiques et deux espèces protégées selon la législation algérienne. Deux espèces sont été répertorié comme étant en danger d'extinction, à savoir *Psittacus erithacus* et *Spinus cucullatus*. L'espèce la plus vendu dans les groupe surveiller était le chardonneret (*Carduelis carduelis*)en raison de leur forte demande de la part des consommateurs

Mots clés : Facebook, Oiseaux sauvages, Commerce en ligne, chardonneret.